

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Vendredi 03 Juin 2022**

**OBJET : Adoption du nouvel organigramme du Syndicat Mixte du PNRM -**

**Président : Monsieur Félix ISMAIN**

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 03 Juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des séances du Comité du 11 mars et 5 Avril 2022
2. Présentation du projet de mandature ainsi que le nouvel organigramme  
*Dossiers Finances*
3. Révision de la cotisation annuelle de la CACEM
4. Pénalités de retard pour certains marchés  
*Dossiers Ressources Humaines*
5. Création d'un Comité Social Territorial
6. Création de postes
7. Révision de la prime de sujétion des Gardes des Réserves Naturelles  
*Dossiers Economie Durable*
8. Dossier FEADER : caractérisation du cochon créole
9. Convention spécifique INRAE/PNRM : caractérisation du cochon créole
10. Mission INRAE pour le génotypage du cochon créole  
*Dossiers Valorisation et Sauvegarde de la Biodiversité*
11. Plan de financement : mise en œuvre des actions OGS n° D1.3 – B6.1 – A.2
12. Avis du PNRM sur le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale de la Caravelle
13. Questions diverses

**Membres présents**

**Pour la CTM** → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE – L. BEAULIEU – Monsieur F. ISMAIN -

**Pour les Communes**

→ Membres Titulaires : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) – Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis)- Mr J. DOMERGUE(François) – Mr J-L. GUIZONNE(Grand-Rivière) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) –Mr M. MICHALON(Marigot) -Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin)-

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→Communes : Mr D. DELEPINE (Ducos) et Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr F. ISMAIN(CTM) – Mr R. DULYMBOIS à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) à Mr Gérard MONSTIN(Carbet) -

**Membres titulaires absents**

→CTM : Mesdames K. BERNABE – F. CARIUS – S. NORCA – C. EMMANUEL – N. LIMIER - Messieurs N. AZEROT -D. DINAL – E. DUFEAL - J-C ECANVIL – O. MARIE-REINE – M. NADEAU – J. ROSE -

→Communes : Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon)) – Mr L. DE GRANDMAISON(Fort-de-France) -Mr J. TABAR (Gros Morne) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mme A. APOCALE (Saint Esprit) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) -

→Communautés d'agglomération : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE(CACEM) - Mr B. BIROTA (CAP NORD)

**Absents excusés** : Mme M-A RAVIN (CTM) – Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) -

**Invitée Excusée** : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM.

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°22-10 du Budget pour l'exercice 2022 du SM/PNRM adopté en séance du Comité Syndical le 05 Avril 2022,

Considérant que l'actualisation de l'organigramme du PNRM :

- a été d'une part, suggéré dans le cadre des conclusions du récent audit organisationnel,
- et doit, d'autre part, être l'une des déclinaisons administratives du projet de mandature,

Considérant qu'en conséquence, dans le but de renforcer sa fonctionnalité, l'organigramme en cours a été revu, notamment :

1. En réduisant le nombre de services ou missions rattaché au DGS à deux, à savoir, la communication et le contrôle de gestion,
2. En modifiant le poste de Directeur Général adjoint des Services en un Directeur Général Adjoint en charge des Services Opérationnels. Il aura donc en charge de superviser :
  - La Direction des Grands Projets
  - La Direction de la biodiversité et de la gestion durable du territoire
  - La Direction des travaux, équipement des sites et travaux
  - La Direction de l'Animation et de l'Education à l'Environnement
  - La Direction de la Formation et du Développement local
3. En créant la Direction des Grands Projets
4. En rattachant la gestion et l'animation des sites ouverts au public à la Direction de l'Animation
5. En renommant la Direction de la Formation et l'Economie durable, terme sans doute un peu réducteur, en Direction du Développement local comme elle avait initialement été nommée.
6. En rattachant « l'Administration Générale » (accueil, secrétariat des assemblées, réseaux...) à la Direction des finances et ressources humaines.

Considérant que le projet d'organigramme a été validé à l'unanimité du collège des élus et de celui du personnel en comité technique du 25 Mai 2022,

Il est demandé aux élus du syndicat mixte, de se prononcer sur le nouvel organigramme proposé.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents et représentés

### **le Comité syndical,**

#### **Article 1**

Approuve le projet d'organigramme des services du Syndicat Mixte du PNRM proposé en séance et joint en annexe.

#### **Article 2**

Autorise le Président à prendre toutes les décisions et mesures utiles à l'application de la présente délibération.

#### **Article 3**

Cette délibération annule et remplace toutes les délibérations portant sur le même objet.

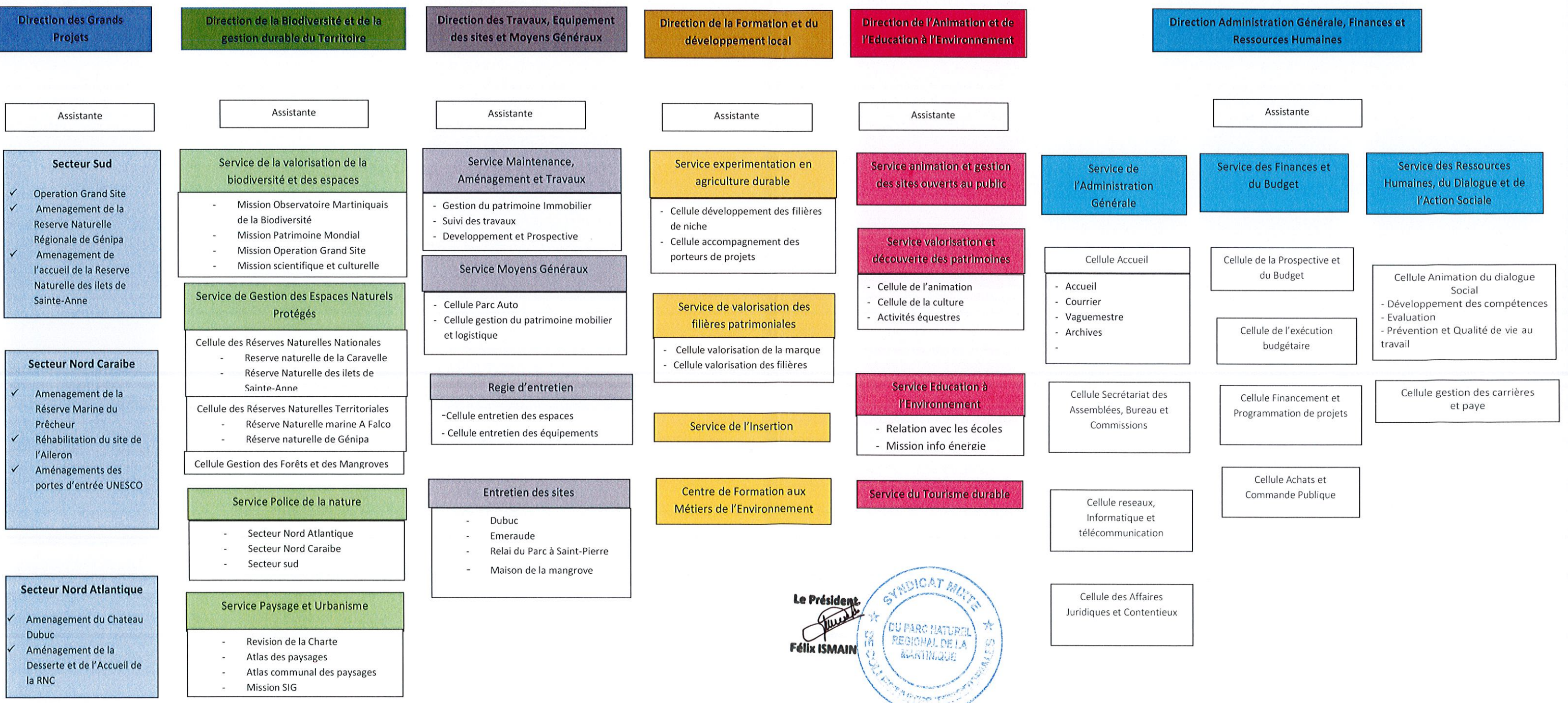
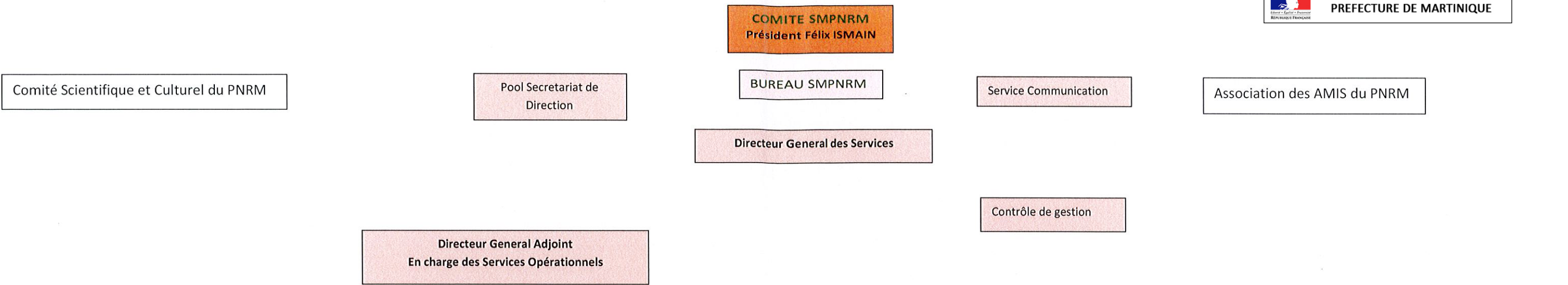
#### **Article 4**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme  
Fort de France, le vendredi 03 juin 2022

Le Président,  
**Félix ISMAIN**





Le Président  
*Félix ISMAIN*  
Félix ISMAIN

